



N°7 // 1^{er} Trimestre 2023

LE COURRIER DU TRI

LA LETTRE D'INFORMATION DU SMETOM DE LA VALLÉE DU LOING

ÉDITO



Une nouvelle déchèterie pour mieux vous servir

Après Saint-Pierre-lès-Nemours, La Chapelle-la-Reine, Chaintreaux, le SMETOM s'est doté d'une quatrième déchèterie à Château-Landon. Une installation unique en Seine-et-Marne par sa superficie de 15 000 m² et ses nombreuses particularités.

Pour être toujours au plus près des habitants et répondre aux défis de demain parmi lesquels figurent l'optimisation du traitement des déchets, le SMETOM a ouvert le 4 juillet dernier une structure « à plat ».

Les usagers déposent ainsi leurs objets et matériaux sur un sol en béton ou dans des alvéoles délimitées par des murets.

Fini les quais de déchargements et les bennes parfois difficilement accessibles. Desservant 33 communes et plus de 50 000 habitants, le SMETOM a ainsi mis en place une déchèterie acceptant 33 flux : depuis les végétaux, les métaux, les meubles en passant par les déchets dangereux, jusqu'aux articles de bricolage, jardinage, sports, loisirs, jeux et jouets. Elle est également pourvue d'un caisson réemploi et d'une matériauthèque. Les objets déposés pourront être revalorisés ainsi que les produits de bricolage et du bâtiment. Je vous invite à prendre possession de cette déchèterie sans plus attendre !

Trier, c'est bien, Réduire, c'est encore mieux !

Afin de connaître la composition des ordures ménagères et des déchets de la collecte sélective, le SMETOM a réalisé une campagne de caractérisation. Cette connaissance des gisements permettra d'orienter les politiques de prévention et de gestion des déchets. Vous trouverez dans ce document une synthèse de la décomposition des déchets présents dans le bac des ordures ménagères. Une première analyse nous indique que la réduction est continue ces dernières années mais encore trop lente.

Jugez plutôt : 19 kg/habitant de gaspillage alimentaire, 10 kg de déchets de jardins dans nos poubelles d'ordures ménagères. Tous ces déchets n'ont pas leur place dans ces poubelles. Ils peuvent être gérés beaucoup mieux, par exemple en compostage.

En changeant nos comportements, en adoptant des gestes simples et éco-responsables, nous pouvons diminuer considérablement la quantité de nos déchets et ainsi préserver nos ressources naturelles, protéger notre environnement et maîtriser nos dépenses.

Enfin, ce « Courrier du Tri » est aussi l'occasion de vous transmettre des informations sur nos déchèteries, des contacts utiles dans vos démarches et un petit guide sur les bons gestes à adopter.

Je vous souhaite une bonne lecture et de très belles fêtes de fin d'année.

Valérie LACROUTE
Présidente du SMETOM de la Vallée du Loing

SOMMAIRE

COLLECTE

En pratique : **changement de jours**, jours fériés, horaires et jours de collecte, sapins de Noël.

PAGE 2

ZÉRO-DÉCHET

Gourmet bag : le doggy bag à la française

PAGE 2

DOSSIER SPÉCIAL

Que retrouve-t-on dans nos poubelles ?

PAGE 3

DIVERS

Infos pratiques déchèteries, composteurs et lombricomposteurs.

PAGE 4

SMETOM
VALLÉE DU LOING

EN PRATIQUE

CHANGEMENT DE JOURS DE COLLECTE

A compter du 30 janvier, les jours de collecte changent pour certaines communes :

- **Bagneux-sur-Loing** | les bacs jaunes seront collectés le mardi des semaines paires à la place du mercredi des semaines paires.
- **Grez-sur-Loing** | Les ordures ménagères seront collectées le mardi au lieu du lundi.
- **Guercheville**
- **Chevrainvilliers**
- **Ormesson**
- **Faÿ-lès-Nemours**

Les ordures ménagères seront collectées le lundi au lieu du jeudi.

COLLECTE DES SAPINS

Du mercredi 28 décembre 2022 au mardi 17 janvier 2023, vous pourrez déposer votre sapin naturel dans un point de collecte mis en place sur votre commune. De cette façon, il sera transformé en compost. Pour les retardataires, sachez que les déchèteries accueillent les sapins toute l'année dans les bennes de végétaux.



Merci de ne pas déposer de sapins floqués ou synthétiques, de décorations, de sacs plastiques ou tout autre élément non compostable dans les points de collecte prévus à cet effet.

JOURS FÉRIÉS



En 2023, la collecte du lundi 1^{er} mai et celle du lundi 25 décembre seront impactées par les jours fériés. La collecte du 1^{er} mai sera avancée au **samedi 29 avril** et celle du 25 décembre sera avancée au **samedi 23 décembre**. Il en sera de même pour le lundi 1^{er} janvier 2024, la collecte aura lieu le **samedi 30 décembre 2023**.



Pour les autres jours fériés : lundi 10 avril, lundi 8 mai, jeudi 18 mai, lundi 29 mai, vendredi 14 juillet, mardi 15 août, mercredi 1^{er} novembre, les collectes auront lieu normalement.



HORAIRES DE COLLECTE

Rappel : les collectes démarrent à 6h mais peuvent être décalées en période de canicule (4h) ou de neige ou verglas. Les bacs doivent donc être sortis la veille au soir à partir de 19h.

Pour une collecte optimisée :

- Bac aux normes (fourni par le SMETOM)
- Couvercle fermé
- Poignée côté route

ZÉRO DÉCHET

ANTI-GASPI ET RESTAURATION



LE DOGGY BAG (OU GOURMET BAG)

Lorsque vous ne finissez pas votre assiette ou la bouteille au restaurant, demandez-vous à repartir avec les restes, ou êtes-vous embarrassé de le demander, peur de passer pour un radin ou de vexer le chef ?

Le doggy bag est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2021 en France : les établissements de restauration commerciale et les débits de boissons à consommer sur place doivent mettre à votre disposition un contenant réutilisable ou recyclable, si vous en faites la demande. Vous pouvez aussi apporter votre propre contenant, il ne pourra pas être refusé sauf s'il est sale ou inadapté.

RÉUSSITE LOCALE

Le doggy bag, en bout de chaîne, vient en complément d'autres actions de prévention.

La cuisine centrale de Nemours est un bel exemple en matière d'anti-gaspi. En 1 an, pour 1000 convives, le gaspillage est passé de 2 tonnes en moyenne par mois à ... 270 kg.

Plus de produits frais pour remplacer les surgelés et conserves, élimination des fonds de sauces dans les préparations culinaires, adaptation des portions, achats de matières premières au plus juste, sensibilisation du personnel et immersion des convives en cuisine, menus à thème Un travail de fond qui a porté ses fruits : bravo !

QUE RETROUVE-T-ON DANS NOS POUBELLES ?

En avril 2022, le contenu des ordures ménagères résiduelles (OMR) et du tri sélectif a été étudié sur l'ensemble du territoire du SMETOM. Cette analyse de nos déchets a permis de mettre en lumière qu'il reste encore des points d'amélioration sur notre territoire.



ZOOM SUR LES OMR

Seulement 30% de la poubelle est composée de déchets non valorisables à ce jour !

Sur les 70% restants :

- 8% de gaspillage alimentaire facilement évitable, dont une majorité de produits encore emballés. Sur le territoire du SMETOM cela représente près de 1 000 tonnes !
- 28% de déchets recyclables via la collecte sélective (poubelles jaunes ou bornes à verre)
- 7% de déchets recyclables via d'autres filières : vêtements, déchets électriques et électroniques, déchets toxiques ...
- 27% de déchets organiques pour lesquels une solution sera proposée à tous les foyers d'ici 2024, date de la mise en place du tri à la source des biodéchets.



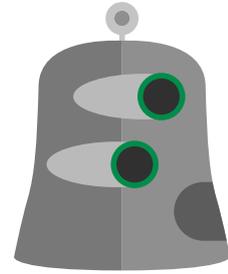
ZOOM SUR LE TRI SÉLECTIF

19% du contenu ne répond pas aux consignes de tri permettant une valorisation optimale.

Il est à noter que la méthodologie employée ici diffère de celle employée lors des caractérisations mensuelles, d'où un écart important avec nos précédentes publications à ce sujet.

Parmi les erreurs :

- Les déchets imbriqués : emboîtés les uns dans les autres pour gagner de la place : même si cela part d'une bonne intention, ils ne pourront pas être séparés sur la chaîne de tri. Par-exemple : des journaux glissés dans un carton, une boîte de cookies en carton avec la barquette plastique à l'intérieur ...
- Réduisez vos emballages, compactez-les, et si cela ne suffit pas, demandez-nous un bac plus grand. Et n'hésitez pas à transmettre ce conseil autour de vous !
- Les déchets non vidés : inutile de laver vos emballages, mais ne jetez pas une bouteille contenant encore un fond de soda ou un carton avec des croûtes de pizza, noyaux d'olives, serviettes en papier, sachet d'huile pimentée...



ZOOM SUR LES EMBALLAGES EN VERRE

63% seulement sont déposés dans les bornes à verre ...

Ce qui signifie qu'il reste plus d'1 emballage en verre sur 3 jeté dans les ordures ménagères et le tri sélectif. **Que plus d'1 emballage en verre sur 3 ne pourra pas être recyclé.** Pourtant, le verre est recyclable à 100% et à l'infini !

En comparaison, les autres collectivités collectent en moyenne plus de 80% des emballages en verre.

Objectif 2023, améliorer nos performances avec :

- L'ajout de bornes à verre
- Plus de communication
- Un renforcement des contrôles qualité.

Même si nous pouvons être satisfaits des erreurs de tri qui sont en forte diminution dans les bacs jaunes, certaines erreurs persistent malgré tout :



Déchets imbriqués qui ne pourront être valorisés même si le tri est correct.



Papiers d'hygiène (mouchoir, lingette, essuie-tout, masque...) à mettre dans le sac poubelle.



Emballages en bois à mettre dans le sac poubelle ou en déchèterie.

DÉCHÈTERIES - INFOS PRATIQUES

Saint-Pierre-lès-Nemours | 01 64 28 16 44

Lundi à samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Dimanche et férié* : 9h - 13h

Château-Landon | 01 64 78 00 36

Lundi à samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Dimanche et férié* : 9h - 13h

Chaintreaux | 01 64 28 81 23

Mardi, jeudi, samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Dimanche et férié* : 9h - 13h

La Chapelle-la-Reine | 01 60 74 76 89

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Dimanche et férié* : 9h - 13h

**Jours fériés : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre : les déchèteries sont fermées.*

Pour Chaintreaux et La Chapelle-la-Reine, la déchèterie sera ouverte si le jour férié est un jour habituel d'ouverture.

PARTICULIERS

- ✓ Accès réservé aux usagers munis de leur PASS DÉCHETS (demande à faire auprès du SMETOM).
- ✓ Dépôt de 2m³ maximum par catégorie de déchets et par semaine.
- ✓ Demande de dérogation obligatoire 48h à l'avance pour tout dépassement de volume ou utilisation d'un véhicule professionnel à titre particulier.

PROFESSIONNELS

- ✓ Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours et Château-Landon uniquement.
- ✓ Accès réservé aux professionnels sous convention, munis de leur PASS DÉCHETS PRO.

COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS

Dans l'optique de réduire toujours plus les déchets, le SMETOM continue de proposer à la vente des composteurs en bois et lombricomposteurs.

Ils sont à réserver en ligne sur notre site internet :

smetomvalleeduloing.fr

En compostant vos déchets, vous réduirez considérablement le poids de votre poubelle et vous obtiendrez un formidable fertilisant pour votre jardin ou vos plantes.

Peur de vous lancer ? Pas d'inquiétude, notre équipe est là pour vous donner **tous les bons conseils** pour démarrer et entretenir votre composteur.



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

SMETOM de la Vallée du Loing
13 rue des étangs - ZA du Port
77140 Saint-Pierre-lès-Nemours

Tél : 01 64 29 35 63
communication@smetomvalleeduloing.fr

Directeur de la publication : Frédéric Martin / Rédaction : Aurore Chabin, Clothilde de Azevedo, Sandrine Lempereur / Conception et réalisation : Pagedemarque Communication - 02 38 53 27 82 / Impression : imprimerie Vaillot - 01 64 28 00 09 / Imprimé à 20 000 exemplaires sur papier 100% recyclé certifié FSC® Recycled Credit et C Ecolabel Européen Ange Bleu.



smetomvalleeduloing.fr

